



Le fonctionnement et les missions du Conseil départemental des jeunes

Découvrez le fonctionnement et les missions du Conseil départemental des jeunes.

Publié le 25/10/2024 - Mise à jour le 05/11/2024

Quelles sont les missions des jeunes élus ?

- **Faire entendre la voix des jeunes** auprès du Conseil départemental
- **Initier et mener à bien un projet d'intérêt général**, lié aux compétences, propres ou partagées, du Conseil départemental
- **Représenter, consulter et impliquer l'ensemble des collégiens** dans les actions portées par le Conseil départemental des jeunes

Concrètement, comment fonctionne le CDJ ?

- Les jeunes élus se réunissent 1 fois par mois environ
- Les réunions ont lieu aux 4 coins du Gard, dans des sites départementaux, patrimoniaux ou dans des collèges...
- Les rencontres se déroulent pendant le temps scolaire, de 8h à 16h30 environ (les élus s'engagent à rattraper leurs cours)
- Le transport des jeunes élus est organisé et pris en charge par le Conseil départemental.

Quelles sont les commissions projet ?

Les jeunes élus sont répartis en 4 commissions ; des petits groupes chargés de développer un projet concret. 2 des commissions projet créées au cours du 1er mandat, seront maintenues et développées pendant ce 2e mandat :

- Commission Qualité de vie et solidarité au collège
- Commission Développement durable

2 nouvelles commissions seront créées pour initier et concrétiser des actions utiles à tous :

- **Commission "Bien être/santé" :**

pour sensibiliser au bien-être physique et mental des jeunes. Alimentation, sport-santé, prévention des pratiques à risque, du harcèlement...

- et une **4e commission dont les jeunes Conseillers choisiront le thème !**



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures.

3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76